



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2303 580

Le 4 mai 2023

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des statistiques opérationnelles en Mauricie*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 mars 2023, visant à obtenir les renseignements suivants, et ce, pour la région de la Mauricie, données ventilées par année pour les 10 dernières années [2013 à aujourd'hui]:

1. *Le nombre d'interventions pour des transferts de personnes en crise;*
2. *Le nombre d'interventions pour des suicides et tentatives de suicide;*
3. *Le nombre d'interventions en assistance à d'autres organismes pour des gens désorganisés ou violents;*
4. *Le nombre de policiers blessés en devoir;*
5. *Le nombre de policiers blessés lors de transfert de personnes en crise;*

Vous trouverez ci-dessous cinq (5) tableaux faisant état des renseignements demandés.

Toutefois, étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de certaines données et afin d'apprécier lesdits tableaux à leur juste valeur, nous souhaitons porter à votre attention les **mis en garde suivantes** :

- Selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, les délais de conservation pour les dossiers visés sont les suivants :
 - Dossiers « Transport de personne en crise » : 5 ans;
 - Dossiers « Assistance à un autre organisme » : 3 ans;
 - Dossiers « Suicide » : 30 ans;
 - Dossiers « tentative de suicide » : 5 ans;
 - Dossiers reliés à des policiers blessés, soit « Voies de fait (niveau 3) / agent », « Voies de fait armées (niveau 2) / agent » et « Voie de fait simple contre policier » : 10 ans.

- Les délais de conservation sont calculés à partir du moment où le dossier est clos. Par conséquent, les données dont la durée de conservation est terminée ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives puisque plusieurs dossiers ont été détruits;
- Plus précisément, les données qui sont transmises, et dont la durée de conservation est terminée, proviennent des dossiers dans lesquels il y a d'autres dossiers principaux de rattachés ayant des délais de conservation d'au moins 10 ans;
- Finalement, les données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Interventions de la Sûreté du Québec pour transport de personnes en crise pour la région de la Mauricie

Années	Nombre de dossiers
2013	25
2014	23
2015	6
2016	15
2017	45
2018	266
2019	300
2020	310
2021*	36
2022	48
Janvier à avril 2023	12

* À partir de 2021, un changement a été apporté à la compilation pour ces types d'intervention. Une catégorie spécifique a été créée pour le transport de personnes en crise.

Interventions de la Sûreté du Québec pour suicides et tentatives de suicide pour la région de la Mauricie

Années	Nombre de dossiers	
	Suicides	Tentatives de suicide
2013	21	17
2014	19	11
2015	17	9
2016	21	5
2017	22	22
2018	19	123
2019	22	117
2020	22	104
2021	23	111
2022	33	167
Janvier à avril 2023	8	28

**Interventions de la Sûreté du Québec pour assistance à d'autres organismes
pour la région de la Mauricie**

Années	Nombre de dossiers
2013	12
2014	27
2015	45
2016	58
2017	45
2018	53
2019	39
2020	58
2021	62
2022	75
Janvier à avril 2023	31

**Nombre de policiers de la Sûreté du Québec blessés en service
pour la région de la Mauricie**

Années	Nombre de dossiers reliés à des policiers blessés
2013	42
2014	28
2015	32
2016	27
2017	36
2018	37
2019	31
2020	36
2021	43
2022	63
Janvier à avril 2023	5

**Nombre de policiers de la Sûreté du Québec blessés lors de transport de personne en crise
pour la région de la Mauricie**

Année	Nombre de dossiers reliés à des policiers blessés
2013	3
2014	1
2016	1
2022	3

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : 2023-04-12

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels